



Pénétration dans la Petite Ceinture

Par **mattbem**, le **04/06/2013 à 22:19**

Bonjour, je me suis rendu à la fameuse Petite Ceinture pour y faire des graffitis, malheureusement je me suis fait interpeller par des agents de sécurité de la SNCF, alors que je venais de commencer, ils m'ont menotté et emmené au commissariat. Ils n'ont pas tenu compte du graffiti car il était de petite taille ; pourtant ils ont déposé plainte pour pénétration dans un lieu privé SNCF.
Je m'aimerais savoir ce que j'encours comme peine ou comme amende.
Je me suis renseigné sur internet et sur un site ils évoquent une amende de 176 euros. Je ne suis sûr de rien et j'aimerais éviter un abus.
Merci de me répondre plus vite.